

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 20

Séance du 28 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET : *Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**DESIGNATION
DES REPRESENTANTS
DU CONSEIL
MUNICIPAL
AU SEIN**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul.

**DU COMITE DE
JUMELAGE
DE LA VILLE DE
SAINT-CYR-SUR-MER**

Etaient représentés :
Adjoint : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

Conseillers Municipaux : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Christian PEYRARD (procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Michel VALENTIN (procuration à Madame Sabine GIACALONE).

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200728-DEL20200720-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts du Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer prévoient que la Commune désigne trois représentants parmi les douze membres que compte le Conseil d'Administration.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner trois représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, à cet effet, Monsieur Louis FERRARA, Madame Christine ORSINI et Madame Helen ETCHANCHU.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de ce Comité,

Le Conseil Municipal, par :

27 voix POUR

6 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

Désigne Monsieur Louis FERRARA, Madame Christine ORSINI et Madame Helen ETCHANCHU pour siéger au sein du Conseil d'Administration du *Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer*.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY